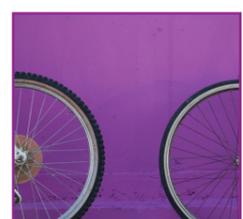
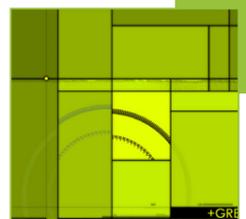




Association pour la Sauvegarde de l'Enfant à l'Adulte de la Haute-Loire

Quelques réflexions préliminaires pour replacer notre activité 2013/2014 dans son contexte, celui de la crise économique et financière, des déficits et du redressement des comptes publics. Une situation où la précarité, la pauvreté et la perte de repères augmentent et où les plus vulnérables sont les premiers à souffrir des restrictions budgétaires alors que les moyens de nos financeurs et, en conséquence, ceux qu'ils nous allouent se restreignent.



Pôle protection de l'enfance

C'est donc dans ce contexte et face à une liste d'attente importante pour le Service d'AEMO mais aussi pour le Service d'Accueil Externalisé que nous avons pris la décision de mettre en œuvre des mutualisations nous permettant de répondre aux missions qui nous sont confiées par les juges des enfants. En effet depuis la loi du 5 mars 2007, réformant la protection de l'enfance, nous n'avons pas constaté de baisse d'activité pour le milieu ouvert. Si les nouvelles modalités de prise en charge absorbent une partie des mesures, la cellule de signalement fonctionne bien et génère de nouvelles décisions à prendre.

Le projet a été proposé en décembre 2013 au Département, après avoir été travaillé avec les directeurs concernés et la direction générale, puis présenté aux membres du bureau de l'Association.

Ce projet a été amendé par le bureau et validé dans sa nouvelle mouture par le Département en février 2014. Il a été présenté aux professionnels du Service d'Assistance Educative et plus globalement à l'ensemble des professionnels de l'Association lors de différentes instances.

Le pôle protection de l'enfance va nous permettre de gérer en interne la suractivité des différents services et établissements du Pôle et de rechercher des solutions personnalisées et innovantes au regard de la problématique des mineurs. Il permettra également de diversifier les prestations en utilisant le panel déjà en place (activités collectives, soutien à la parentalité, observation des mineurs y compris en situation professionnelle).

Les moyens générés par les économies liées au déménagement du Service d'AEMO sur l'espace Alex BROLLES en décembre 2014 sont dédiés aux investissements nécessaires pour héberger le service mais, surtout à renforcer les postes éducatifs et l'encadrement. L'Association, dans un souci de mettre les économies générées par la création du pôle sur l'accompagnement des enfants confiés, a fait le choix de ne pas maintenir deux postes de directeurs mais de mutualiser cette fonction pour l'ensemble du pôle, ce qui facilitera également la création d'une seule et même entité.

En ce sens, et grâce à l'opportunité liée au départ à la retraite d'un directeur adjoint, il a été proposé à Laurence MALOSSE une mutation au sein de l'Association, à l'IME les Cévennes. Elle occupera ses fonctions au départ de Christian VIALLE fin octobre après une période de tuilage.

Il est important de souligner qu'un pôle d'environ 100 salariés permettra une mobilité interne à la demande des salariés désireux de travailler pour l'une ou l'autre des structures.

En ce qui concerne les locaux, des contraintes existent au niveau du bâtiment à réhabiliter et au niveau financier, mais les moyens qui ont été mis à disposition nous permettent d'envisager des locaux adaptés à l'activité et agréables. Les travaux sont en cours et leur avancement permet d'estimer aujourd'hui que les délais fixés seront tenus et que le Service d'Assistance Educative pourra rejoindre l'espace Alex BROLLES en décembre 2014.





Depuis 2014, les différents budgets des services et établissements de la protection de l'enfance sont consolidés, ce qui nous a permis dès le mois de mars de pérenniser les postes de renfort du service d'AEMO et de l'accueil externalisé et de mettre à disposition de l'AEMO un nouveau poste pour prendre rapidement les mesures en attente. Un deuxième chef de service a pris ses fonctions en septembre. Il n'y a plus de liste d'attente en AEMO.

Un autre projet a été proposé par le Département à l'Association en début d'année. Il s'agit d'un Dispositif d'Accueil pour Mineurs Etrangers Isolés (DAMIÉ). Ce dispositif qui dépend de la protection de l'enfance et dont le financement incombe au Département a vu le jour le 28 avril dernier. Une montée en charge est prévue jusqu'à concurrence de 18 mineurs d'ici la fin de l'année.

Ce numéro est l'occasion de souligner l'implication de Michel CHAPUIS et de Laurence MALOSSE dans la création du pôle de protection de l'enfance. Nous profitons de ces quelques lignes pour les remercier de leur collaboration. Nous tenons également à souligner que nous avons apprécié la façon dont les négociations avec le Département ont été conduites et je remercie les élus et les professionnels de cette collectivité qui se sont impliqués pour que ces projets au service des enfants aboutissent.

Nous ne nous étendrons pas davantage sur les établissements et services de la protection de l'enfance si ce n'est pour réaffirmer leur volonté de répondre de manière toujours plus innovante et désinstitutionnalisée aux problématiques émergentes de ces dernières années : les enfants instrumentalisés dans des séparations conflictuelles, la montée de problématiques psychiques de nos usagers et les différents problèmes liés aux addictions des enfants mais aussi des parents sur un fond de précarisation sociale et de délitement des liens familiaux et sociaux.



Pôle Handicap Adultes

A l'image du pôle de protection de l'enfance, nous avons souhaité créer un pôle handicap adultes qui regroupe toutes les structures liées aux personnes handicapées adultes, tant au niveau du travail que de l'hébergement/logement/accompagnement. Ce pôle devrait permettre de proposer aux usagers plus de transversalité au service de leurs projets personnalisés et de leur offrir à terme de nouvelles réponses innovantes tout en favorisant les mutualisations de moyens.

Le vieillissement et la question de la retraite sont de nouveaux éléments dans le paysage médico-social. Vieillir pour les personnes en situation de handicap est une source d'inquiétude et dans le même temps une source d'interrogation pour les équipes éducatives. Comment appréhender ce processus lorsque aux effets du vieillissement vient s'ajouter un handicap qui déjà limite l'indépendance?

Quelles solutions pour des personnes en situation de handicap qui font valoir leur droit à la retraite ?

Comment concilier un choix de vie légitime, et une offre encore très restreinte de réponses pour ces personnes?

Pour l'ESAT de Meymac, si d'ici 2018 cinq travailleurs seulement sont concernés par la cessation d'activité, ce nombre sera exponentiel après cette date avec les départs prévisibles de vingt-cinq personnes pour la période suivante de cinq ans.

Outre la question de l'adaptation du rythme de travail à la capacité de la personne, se pose celle de la cessation d'activité partielle ou totale, et du devenir de ces travailleurs dont la place en foyer d'hébergement est liée à leur activité professionnelle.

Il est nécessaire aujourd'hui d'anticiper et de prévoir rapidement des solutions adaptées et respectueuses pour les futurs retraités ou préretraités.

Un appel à projet de deux fois huit places est paru en juillet 2014. Après concertation avec les professionnels, la décision a été prise de ne pas y répondre. D'abord parce qu'il nous semble nécessaire pour répondre aux différents critères de mutualiser avec un établissement de type EPHAD. Par ailleurs, nous n'avons pas encore de foyer de vie et il est important de s'orienter d'abord vers ce type de structure correspondant mieux aux besoins des personnes qui rentrent dans du temps partiel ou qui viennent de finir leur activité. L'appel d'offre correspond à des personnes handicapées vieillissantes qui nécessitent une prise en charge médicalisée.

Par ailleurs, une autre question préoccupe les professionnels. Avec le développement pour l'ESAT d'activités de service qui présentent des horaires irréguliers d'autres modalités d'hébergement sont nécessaires sur le bassin du Puy et nous devons engager une démarche prospective pour offrir de nouvelles modalités d'accueil.





Notons encore que nous mesurons déjà les effets positifs de la fusion opérée entre l'ESAT de Meymac et l'ESAT des CEVENNES. La diversité des offres de chaque établissement recentrée sous la même bannière offre un ensemble de réponses plus adaptées aux personnes en situation de handicap ainsi qu'une plus large diversité dans les activités de travail et a permis de mutualiser les ressources et les moyens respectifs de chaque établissement.

Cette fusion a eu pour effet également d'accroître les effectifs des externes. Avec ces changements, nous nous trouvons avec un nombre de résidents équivalent au nombre d'externes. Cette bipolarisation nous a permis de créer, en janvier 2013, un nouveau service, le Service d'Accompagnement de Meymac, dévolu essentiellement à l'accompagnement des personnes externes.

La création de ce service, rattaché à Meymac, s'est réalisée à l'aide de moyens constants par redéploiement interne. Ce service s'adresse à des adultes travaillant à l'ESAT/ESATT de MEYMAC. Les professionnels mettent en œuvre un accompagnement social des personnes en fonction des demandes et des besoins exprimés. L'agrément de ce service est de 22 personnes, mais la prise en charge réelle est plus conséquente, compte tenu des 58 externes comptabilisés à ce jour. Il est donc important de travailler à une extension d'agrément plus en adéquation avec les prises en charge réalisées depuis janvier 2013.

Le suivi social nous met en présence de personnes en grande difficulté alternant des périodes d'adaptation et d'investissement et des phases de décompensation inquiétantes. Le travail avec les services de psychiatrie est de plus en plus difficile, le manque de place est bien souvent à l'origine des refus d'admission. Il est important de développer des partenariats voire des mutualisations avec le SAVS et les appartements d'Espaly. Dans l'immédiat, l'ESAT et le Foyer de Meymac se situent en ZRR (zone de revitalisation rurale), ce qui les protège provisoirement grâce à l'allègement fiscal autorisé. N'oublions pas que cet allègement fiscal nous permet d'investir au bénéfice des résidents, notamment avec la création d'une nouvelle cuisine et celles de studios plus adaptés, mais la ZRR va s'éteindre progressivement et son périmètre va être rabaissé par les prochaines orientations.

Les fédérations du secteur (UNIOPSS, ANDICAT, etc.) sont montées au créneau au niveau régional et national. Au niveau départemental, Jean Pierre VIGIER, député chargé d'une mission de rapporteur sur les zones de revitalisation rurale, a rencontré en novembre 2013 les représentants du GAMS 43 pour évoquer cette question et ses conséquences sur nos associations.

Nous profitons de ces quelques lignes pour remercier Patrick MULLER, directeur adjoint du Foyer, qui fera valoir ses droits à la retraite fin octobre. Par son investissement, son implication, Patrick a largement contribué à l'épanouissement et au bien-être des personnes accueillies. Avec l'Association Aurore, il a aussi participé à la mise en œuvre d'actions comme la participation en 2012 aux jeux para olympiques de LONDRES ou au dispositif « Différents et compétents » qui chaque année permet d'attribuer aux bénéficiaires des attestations de validations des acquis de leur expérience. C'est Fannie MAROTINE qui lui succédera au 1^{er} novembre. Sa connaissance de l'accompagnement des personnes en situation de handicap et de précarité sera un atout pour la finalisation du pôle handicap adultes.

Le SAVS

La SAVS est aujourd'hui un service bien installé, reconnu par nos partenaires et bien utilisé par la MDPH.

La particularité de ce service c'est d'être géré par deux associations, l'ASEA et la Croix Rouge Française. L'évolution de la convention signée en 2012 a permis une meilleure cohérence du dispositif qui a depuis gagné en efficacité. Notre implantation départementale nous permet de couvrir l'ensemble du territoire, répondant aussi aux particularités des problématiques rurales, liées à une solitude importante.

Le nombre d'orientations, stable chaque année, indique que notre action répond aux besoins du département. Cependant, quelques usagers relèveraient sans doute plus d'un accompagnement sur le plan du handicap psychique dans le cadre d'un SAMSAH spécifique. Un appel d'offre en 2015 devrait nous permettre de nous positionner pour venir en aide aux personnes présentant ces problématiques.

Les Maison relais

La Maison Relais du Haut-Allier remplit sa mission sur le territoire Ouest du département (Pays Lafayette), à savoir accueillir, stabiliser la personne dans un parcours résidentiel. Elle fonctionne actuellement sur deux lieux bien distincts, Siaugues Ste Marie et Paulhaguet, distants de 25 kms, mal desservis en transport en commun et éloignés des bassins de vie et des lieux de soin.

Suite au vieillissement prématuré des usagers, la dépendance s'installe et ne favorise pas l'accès aux logements de droit commun. Le public accueilli ne correspond plus à celui ciblé par la circulaire de 2002.

Par ailleurs, l'inquiétude que nous avons à court terme est liée à la subvention de l'état qui n'évolue pas et reste précaire. Nos charges salariales augmentent d'année en année et l'enveloppe ne suffit plus, alors que le fonctionnement en deux antennes éloignées l'une de l'autre et distantes des bassins de vie génèrent des charges supplémentaires.

Au regard de ces problématiques, mais aussi pour lutter contre la solitude des professionnelles qui œuvrent dans les deux antennes et pour rendre plus attractive l'offre de service pour les usagers nous réfléchissons en comité de pilotage à un accueil sur un même lieu, plus près des services et des soins médicaux et paramédicaux.

Des contacts ont été pris avec la municipalité de LANGEAC qui est favorable à notre implantation sur la commune. Des promoteurs nous accompagnent également sur ce projet. Le comité de pilotage et nos financeurs nous accompagnent vers cette évolution.



Le Pôle Handicap enfants

IME les Cévennes

Association pour la Sauvegarde de l'Enfant à l'Adulte de la Haute-Loire

Face à l'évolution des jeunes qui lui sont adressés, se situant de plus en plus sur un versant psychiatrique, l'établissement a décidé de renforcer son équipe soignante. Le recrutement d'un médecin spécialiste est une première réponse à cette problématique, la seconde visera à renforcer les compétences de l'ensemble des intervenants éducatifs au travers de formations spécifiques et de la mise en place de séances d'analyse des pratiques professionnelles.

Si l'évaluation externe, initiée en 2013, a fait ressortir l'excellence de la prise en charge des jeunes qui sont confiés, la piste d'amélioration proposée par les évaluateurs concerne la formalisation des nombreuses procédures et pratiques en œuvre au sein de l'établissement. Elle pointe aussi la vétusté des équipements. A ce sujet, notons que l'IME les Cévennes est engagé dans un plan de rénovation conséquent. Cet effort a commencé en 2013 avec le renouvellement de l'ensemble des huisseries et l'isolation des combles des groupes d'internat.

Au niveau de l'activité proprement dite, la qualité de la prise en charge globale est plébiscitée par nos partenaires institutionnels et par les parents eux-mêmes, ce qui explique que fin 2013, les familles étaient plus d'une trentaine à demander l'inscription de leur enfant. Nous pouvons constater que nous nous trouvons vraisemblablement face à un problème majeur qui semble être l'inadéquation de l'offre de prise en charge en IME avec les besoins de la population au regard des possibilités d'accueil de nouveaux élèves (pour mémoire, à la rentrée de septembre 2014, nous avons accueilli quinze nouveaux élèves).

Le SESSAD

Ouvert au mois de septembre 2011, le SESSAD professionnel du Velay a atteint depuis 2012 son objectif en termes d'effectif. L'équipe pluridisciplinaire est aujourd'hui bien rodée et son intervention est appréciée des usagers et de leurs familles, comme des partenaires.

Le SESSAD du Velay a désormais sa place au sein du dispositif de prise en charge des enfants en situation de handicap et il répond bien aux besoins de la population. La spécificité de la prise en charge proposée par le SESSAD du Velay se concrétise au travers de l'intervention d'un éducateur technique qui accompagne les jeunes dans leurs démarches de préprofessionnalisation. Cette présence apporte une vraie plus-value dans le parcours des usagers.



Les Apparts d'Espaly

« Les Apparts d'Espaly » permettent aux jeunes en situation professionnelle de faire l'apprentissage de l'autonomie dans un lieu plus sécurisant que le milieu ordinaire et se positionnent dans un entre deux, entre institution et indépendance totale.

Les processus d'évaluation interne et externe ont généré une dynamique dans cette petite équipe. Elles ont permis de faire le point sur les modalités d'accompagnement, le fonctionnement du service et de formaliser différentes procédures. Des axes d'amélioration ont été fixés et leur mise en œuvre va permettre d'amender le projet de service.

Nous ne pouvons conclure ces quelques lignes sans remercier vivement le Directeur adjoint de l'IME, Christian VIALLE, qui fera valoir ses droits à la retraite fin octobre. Son excellente connaissance du public, sa longue expérience dans l'établissement, sa patience et sa tolérance en ont fait un pilier de celui-ci. Nous lui devons un grand merci pour ces longues années de collaboration.



Le FAM et SAMSAH Après

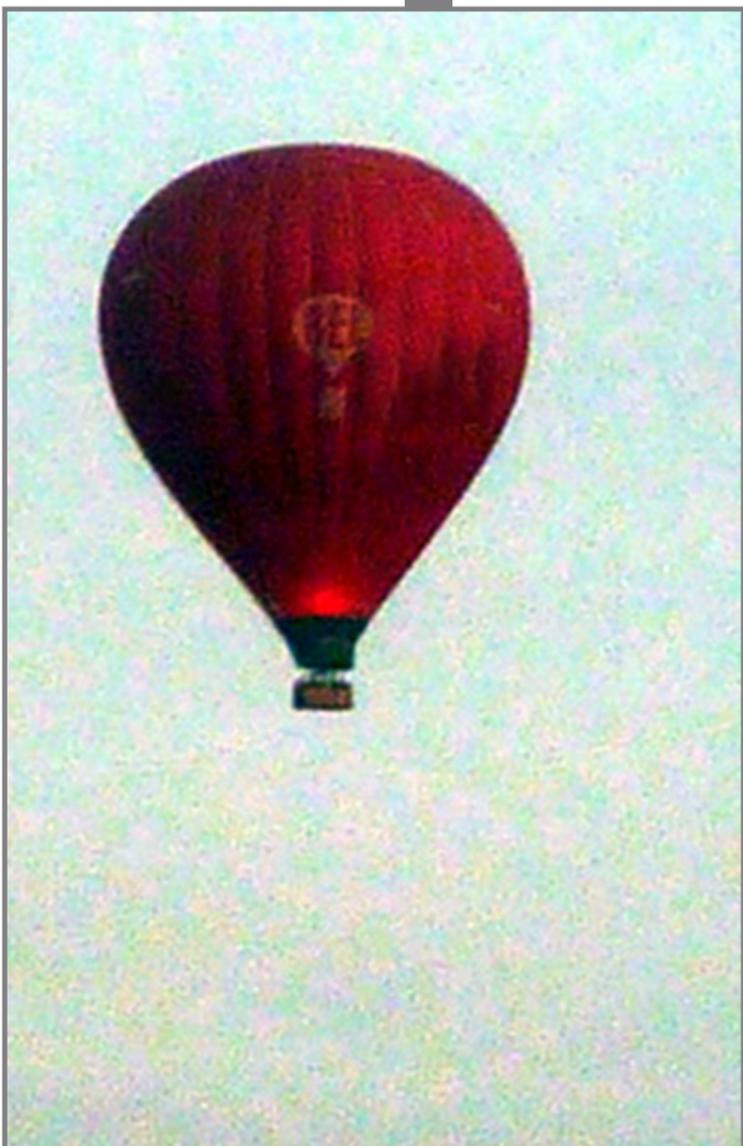
C'est la septième année de fonctionnement du FAM. Il atteint depuis trois ans une activité correspondant à sa capacité notamment en ce qui concerne l'accueil de jour et démontre son utilité face au désarroi des personnes et des familles atteintes par la cérébrolésion. L'intérêt de son mode d'approche globale, diversifié et spécialisé dans le monde du handicap n'est plus à démontrer.

L'activité de l'accueil de jour s'est encore développée en 2013/2014, alors que l'accueil temporaire et l'accueil de semaine peinent à prendre une vitesse de croisière en raison de l'absence d'ouverture les weekends, malgré des solutions ponctuelles réalisées en partenariat avec l'Association Saint Nicolas.

Malgré un Plan d'Aide à l'Investissement validé par nos financeurs en 2014 pour agrandir l'espace destiné à l'accueil de jour, Il a semblé judicieux aux membres de la commission patrimoine et à ceux du bureau de ne pas s'engager plus avant pour le moment dans un projet d'extension.

En effet si celui-ci bénéficierait à l'accueil de jour, il ne permettrait pas un agrandissement de la capacité d'accueil pour l'hébergement et la structure a une taille critique qui ne lui permet pas, en l'état, de prétendre à une ouverture de weekend alors que nous recevons des candidatures de personnes qui nécessitent une prise en charge sur la semaine complète et que certaines personnes nous quittent pour des structures plus lointaines mais pouvant les accueillir en fin de semaine.

Par ailleurs le bâtiment actuel n'est pas très adapté aux déplacements de personnes à mobilité réduite (largeur des couloirs, escaliers) et la construction d'un nouveau bâtiment sur un autre espace du site Alex BROLLES est à envisager sérieusement.



Cap emploi / SAMETH

L'activité 2013/2014 a été soutenue pour les services. 1 401 personnes en situation de handicap ont été accompagnées, par un appui ponctuel ou renforcé, dans la construction de leur projet professionnel. En 2013, ce chiffre est en progression de 14 % par rapport à 2012.

L'ASEA 43 et le Centre de Gestion de la Haute Loire ont signé une nouvelle convention de coopération triennale en septembre 2013. Le partenariat poursuit l'objectif partagé de recrutement de personnes en situation de handicap au sein des collectivités territoriales. Grâce à un travail de coopération et d'échanges réguliers, les résultats sont atteints tant au niveau quantitatif que qualitatif, puisqu'un tiers des retours à l'emploi se sont faits dans la Fonction Publique.

Pendant les trois années de conventionnement, CAP Emploi a expérimenté le développement de l'apprentissage des jeunes travailleurs handicapés dans la Fonction Publique Territoriale et s'est adjoint pour cela les compétences du Centre de Formation des Apprentis Spécialisés et des Missions Locales de la Haute Loire.

Sa collaboration avec Pôle emploi est constructive. Cap emploi est reconnu comme un cotraitant efficient. Le rythme de prescription des suivis délégués de Pôle emploi vers Cap emploi est resté soutenu tout au long de l'année.

Les conseillers en reclassement de Cap emploi ont également participé à l'équipe pluridisciplinaire de la Maison Départementale des Personnes Handicapées afin d'apporter leur expertise relative au niveau d'employabilité en milieu ordinaire de travail du public rencontré.

Pour le SAMETH également, 2013/2014 est marquée par un rebond important avec une augmentation de 137 % du nombre de nouvelles demandes en 2013.

Pour faire face à l'augmentation des sollicitations et soutenir les usagers dans la recherche de solutions de maintien dans l'emploi, les missions des membres de l'équipe ont été redistribuées.

Le SAMETH réalise également, depuis le dernier trimestre 2013, une nouvelle prestation : la Prestation Handicap Projet (PHP). Le service a été amené, plus fréquemment que les années précédentes, à proposer des solutions organisationnelles par le biais de la formation professionnelle.

Pour en terminer au sujet de ces deux services, rappelons également que l'extension des locaux est achevée, offrant ainsi aux salariés de pouvoir travailler dans des espaces confortables et spacieux, et d'accueillir le public dans de bonnes conditions, notamment en termes de confidentialité.



L'évaluation externe

Il est incontournable pour présenter l'activité 2013/2014, d'évoquer également la démarche d'évaluation externe qui a traversé l'ensemble de nos établissements et services hormis le FAM APRES et son SAMSAH qui vont procéder à la leur en décembre pour une meilleure cohérence du calendrier associatif.

La loi n°2002-2 du 2 janvier 2002, rénovant l'action sociale et médico-sociale engage, en effet, les associations à procéder à l'évaluation de leurs activités et de la qualité de leurs prestations.

Cette évaluation est d'abord une évaluation interne conduite au regard de procédures, de références et de recommandations de bonnes pratiques professionnelles. Puis, les établissements et services sociaux et médico-sociaux doivent procéder à une évaluation externe pour évaluer la qualité de leurs prestations, le respect des droits des usagers, l'organisation et le fonctionnement de leurs structures.

Il est nécessaire d'impliquer le plus largement possible les professionnels et les usagers de manière à rendre participative la démarche, à faire ressortir la spécificité de chaque entité et à proposer des préconisations adaptées au contexte d'intervention.

Ce sont les cabinets SEM et IDES qui ont été sélectionnés par l'Association pour procéder à cette évaluation externe.

Dès septembre 2013, l'ESAT et le foyer de MEYMAC, puis l'IME des Cévennes et le SAVS ont été les premiers à s'inscrire dans la démarche. Puis en début d'année 2014, les établissements et services de la protection de l'enfance se sont également engagés dans le processus alors que le SESSAD du Velay et les Apparts d'Espaly achevaient l'évaluation externe du complexe « Les Cévennes ».

Lors du comité de pilotage du 26 novembre 2013, en présence d'administrateurs, de directeurs, de salariés et de familles, les évaluateurs ont souligné les qualités humaines des professionnels et la qualité des liens tissés avec les usagers mais également l'investissement des salariés et des institutions dans la démarche évaluative. L'évaluation externe était un peu appréhendée par les professionnels mais a posteriori, elle a été vécue positivement.

L'évaluation des structures a été réalisée avec respect et bienveillance mais sans complaisance. Des préconisations qui nécessitent des réajustements ont été faites. Les évaluateurs ont repéré les enjeux importants et dégagé des orientations possibles tant au niveau de la structure qu'au niveau associatif. Une fois toutes les structures évaluées, la démarche se conclura par un séminaire associatif, début 2015, point de départ du prochain projet de l'Association.

Mise en place d'un référent handicap dans L'Association



Florence Dallennes, conseillère Cap Emploi, a effectué une formation de référente handicap (OETH). Elle est désormais référente handicap pour l'ASEA 43. Elle peut être sollicitée par un Directeur, un salarié mais également un représentant du personnel pour prévenir le décrochage professionnel et maintenir la personne à son poste mais aussi pour accompagner des mesures comme les aménagements de poste, la reconversion professionnelle. Elle peut également intervenir dans le cadre d'embauche de personnes handicapées pour l'adaptation du poste de travail.

Le Président de l'ASEA 43
Christian PEYCELON

La Directrice Générale
Marie-Josée TAULEMESSE

